

Commentaire sur l'avis du Conseil des universités n° 83.29

Michel Allard

Volume 10, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900473ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900473ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Allard, M. (1984). Commentaire sur l'avis du Conseil des universités n° 83.29. *Revue des sciences de l'éducation*, 10(3), 578–582.
<https://doi.org/10.7202/900473ar>

Commentaire sur l'avis du conseil des universités no 83.29

« Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs au Québec à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux. »

Sainte-Foy, 21 juin 1984, 78 pages.

Le 21 juin 1984, le Conseil des universités déposait un avis « au ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de la recherche universitaire et de la formation des chercheurs à la lumière de la performance des universités dans les programmes fédéraux ». Cet avis, de par son importance et sa signification, mérite toute notre attention.

Jugement et plan

Dès les premières pages, le « Conseil retient en premier lieu que le jugement qu'il avait posé dans le rapport de 1983 est dans l'ensemble exact » (p. 7), à savoir que ce dernier « présentait quelques données illustrant la performance plutôt faible, en général, du Québec aux concours tenus par les trois conseils subventionnaires — le

CRSNG, le CRM, le CRSH et les ministères fédéraux au titre de l'aide à la recherche universitaire » (p. 6). Le présent avis, après avoir passé en revue, avec l'aide de moult tableaux statistiques, la performance des universités québécoises aux concours fédéraux lors des deux dernières années (p. 6 à 27) tente d'établir « l'état des problèmes et des besoins en matière de recherche et de formation de chercheurs » (p. 28 à 61). Puis, il fait état des besoins de coordination et de développement de la recherche universitaire au Québec (p. 62 à 64). Enfin, l'avis comprend sept recommandations destinées à corriger la présente situation (p. 65 à 79). Une annexe de soixante-seize pages synthétise dans une première partie la consultation puis, dans une seconde, reprend, selon les thèmes proposés, quelques extraits des mémoires déposés.

La cueillette des données

Cet avis a été rédigé suite à la diffusion d'un premier rapport et suite à une consultation formelle « avec tenue d'ateliers et collecte de commentaires écrits » (p. 2). Cependant, aucune information précise ne nous est fournie quant à la procédure de sélection des participants aux ateliers et quant au mode de traitement des informations recueillies. Enfin, cet avis ne comporte aucune bibliographie, et, encore moins, aucune bibliographie critique.

L'avis s'appuie en grande partie sur des statistiques en provenance de l'«APCU et STATCAN» (p. 13). Outre l'imprécision des références, ces statistiques ne sont que parfois critiquées et jamais pondérées. Lorsque des comparaisons sont établies entre le Québec et l'Ontario, il faudrait à chaque occasion tenir compte, à tout le moins, des différences structurelles et traiter les données en conséquence. Il faudrait aussi pour rendre compte de situations complexes utiliser des données plus sophistiquées que la simple somme et la simple moyenne. En définitive, utilisées presque à l'état brut, les statistiques rendent difficilement compte de toute la mouvante complexité de la réalité.

L'analyse des données

Dans la deuxième partie, le Conseil constate « que le Québec, en 1982-83, en est exactement au même point qu'il l'était en 1970, pour la proportion des fonds fédéraux et pour la proportion de l'ensemble des fonds canadiens de recherche touchés par ses propres universités — 24% grosso modo. À noter que le Québec, sur ces deux plans, garde le même écart vis-à-vis l'Ontario, en 1970 et en 1982-83 » (p. 11).

Le Conseil, dans une troisième partie, fait d'abord état des causes évoquées par les milieux consultés pour expliquer le « présumé » retard de la recherche universitaire dans le milieu québécois en général et francophone en particulier. Cependant, l'analyse critique fort « succinte » des causes, selon le mot du Conseil même (p. 28) est sinon bâclée du moins fort réduite. « Comme la consultation l'a démontré, une réflexion exclusivement centrée sur les « causes » de la situation de

retard risque rapidement de devenir superficielle — car il est à peu près impossible de déterminer rigoureusement l'ordre et le poids respectifs de toutes celles que l'on a tendance à énumérer... » (p. 29). Et le Conseil de poursuivre: « À défaut donc de pouvoir départager les causes, voyons ce qu'il en est des correctifs proposés pour régler les problèmes » (p. 29).

Comment peut-on prescrire des remèdes sans diagnostiquer le mal ou le malaise? Doit-on préférer le jeu de l'essai et de l'erreur à l'analyse des causes et de leurs effets? Ces types de raisonnement et ces modes d'explication découlent-ils d'une différenciation culturelle ou d'un mauvais usage de la méthode scientifique?

Les auteurs de l'avis présentent ensuite, sous forme de tableau, le « Résumé des objectifs et moyens proposés par les milieux consultés pour améliorer la situation de la recherche » (p. 31 à 33). Logiquement, ou du moins conformément à une démarche scientifique, on s'attendrait sinon à une critique rigoureuse de ce tableau du moins à une explication étayée. Les auteurs s'attardent à analyser formellement deux seuls aspects de la question, soit celui des ressources allouées à la recherche et à la formation des chercheurs universitaires (p. 34 à 45) et celui de la liaison des activités de recherche et de formation (p. 45 à 61). Quant aux autres facettes, l'analyse est dispersée çà et là dans le texte.

Au niveau des ressources allouées à la recherche et à la formation de chercheurs universitaires, on note qu'« un problème a été souligné avec une quasi-unanimité par les milieux consultés: l'insuffisance des ressources financières allouées à la recherche et aux universités serait l'un des principaux facteurs explicatifs du retard, ou des difficultés présentes » (p. 34). Quasi-unanimité, soulignent les auteurs du rapport, et d'après l'analyse des extraits de mémoires adressés au Conseil, l'un des seuls, sinon le seul point qui réunit une quasi-unanimité. Le Conseil entreprend ensuite d'affiner son analyse compte tenu plus particulièrement de la formule de financement de la recherche, du manque de qualification des professeurs candidats aux concours externes, « de l'existence d'un problème structurel de ressources » (p. 37). Cependant, face à « la différence de charge de travail des professeurs — voir le nombre d'étudiants par professeur, plus élevé dans le cas du Québec — » (p. 38) soulevé par le mémoire de la FAPUQ « ... le Conseil croit que c'est un facteur finalement secondaire... » (p. 38). On pourrait discuter de la portée de cette affirmation et surtout de la conception du rôle du professeur qui la sous-tend. Le Conseil conclut finalement que « le financement, en réalité, est une condition tout à fait nécessaire, mais aussi tout à fait insuffisante, quoique l'on prétende, pour assurer, bonifier le développement de la recherche universitaire » (p. 45). À défaut d'enquêtes fondées sur des preuves irréfutables, peut-on avancer une telle affirmation qui amoindrit la portée du diagnostic des instances consultées?

Puis l'avis du Conseil aborde la liaison des activités de recherche et de formation. Après avoir fait un tour d'horizon sommaire du développement des études avancées au Québec, le Conseil constate ceci: « Au total donc à première vue,

on peut parler d'une modeste amélioration de la position relative du Québec, visible parce qu'ailleurs au Canada, et surtout en Ontario, durant la décennie considérée, les études avancées, et d'abord celles de doctorat, ont à peu près cessé de croître » (p. 47). Le Conseil se montre ensuite particulièrement préoccupé par deux phénomènes : « D'abord la faible productivité de certaines catégories de programmes en termes d'entrées/sorties » (p. 47). Faut-il parler de productivité, terme combien galvaudé, ou de simple rapport ? Puis, « la dispersion des activités et des ressources » (p. 48). Pour conclure, le Conseil note le nombre infini de facteurs avancés pour expliquer la faible performance des programmes d'études avancées au Québec et propose « ... même à défaut de voir clair dans l'écheveau des facteurs d'explication, il est sûrement possible d'agir pour améliorer un certain nombre d'éléments de la situation, en partant d'objectifs et de standards précis et réalistes » (p. 50).

Dans une quatrième partie (p. 62 à 65), le Conseil s'interroge sur les besoins de coordination et de développement de la recherche universitaire au Québec. S'appuyant sur les données présentées, cette partie s'inscrit comme une véritable problématique, invite à la réflexion et incite à l'action. Au demeurant, elle s'inscrit dans la lignée des idées contenues et précédemment développées dans l'avis.

La synthèse des données : les recommandations

Enfin, le Conseil formule à l'intention du ministre de l'Éducation, sept recommandations découlant, selon toute logique, de la situation précédemment décrite et explicitée.

Le Conseil recommande tout d'abord au Gouvernement du Québec d'« appliquer avec fermeté l'objectif général de consolidation et de concertation des activités... » (p. 67) de recherche et des études avancées. Cette recommandation se situe, il faut le reconnaître, dans le prolongement de la situation décrite quant à la dispersion des activités et des ressources. Mais en quoi doit consister la fermeté ? Doit-on centraliser les décisions au niveau de l'appareil gouvernemental ? Il ne semble pas que cela soit l'intention ferme et claire du Conseil des universités, car dans sa deuxième recommandation, il demande au ministre de requérir de « chacune des universités un plan triennal de développement..., et de le soumettre pour avis au Conseil des universités » (p. 68). Le Conseil n'entend donc pas être laissé pour compte. D'ailleurs sa recommandation no 3 explicite ce que doit inclure au chapitre de la recherche ce plan triennal, à savoir un « énoncé des priorités... », une définition « d'objectifs-cibles dûment quantifiés..., une description des procédures et des critères d'évaluation... » (p. 64). Outre qu'il est difficile de lier cette recommandation et la situation précédemment décrite, faut-il souscrire à l'idée de quantifier la recherche en termes de taux de participation, de réussite et de financement ? N'y a-t-il pas danger de subordonner la qualité à la quantité ? Espérons que « la mise au point d'un fichier particulier sur la recherche et les études avancées » (p. 75) tel que formulé par la recommandation 6 ne viendra pas amplifier cette tendance.

Les recommandations 4 et 7 se rapportent au corps professoral. Certes, on peut admettre la nécessité de recruter des professeurs « dûment qualifiés en recherche » (recommandation 4a, p. 70), encore qu'il faudrait expliquer la signification de cette expression; certes, on peut aussi souhaiter « l'amélioration des standards d'intégration et de préparation pour les professeurs débutant en recherche » (recommandation 4d, p. 70) et promouvoir la mise en place « de mesures spéciales d'aide à la mobilité » (recommandation 7c, p. 77). Mais on peut s'interroger sur « l'application de critères de modulation de tâches » (recommandation 4b, p. 70) alors qu'aucune preuve, ni dans cet avis, ni ailleurs, n'a été rapportée de la pertinence de cette mesure pour améliorer la qualité de la recherche. On peut aussi se demander en quoi consiste « la mise en place de normes d'accréditation des professeurs actifs dans les programmes d'études avancées » (recommandation 4c, p. 70) et surtout pourquoi et comment ces normes les amélioreront. Ce qui n'a pas été démontré. On peut questionner sur l'origine de l'idée d'un programme de professorat de recherche (recommandation 7a, p. 77). Ce ne sont sans doute pas les données de cet avis qui peuvent inciter à la création de ce nouveau type de professeur. Somme toute, alors que le Conseil prône au niveau des institutions une certaine uniformité, du moins des pratiques de gestion, il préconise au niveau des professeurs une division de plus en plus grande. Mais, qui plus est, comment le présent avis permet-il, à moins que certaines idées préconçues n'existent, de soutenir rationnellement et hors de tout doute toutes ces recommandations?

Enfin, la recommandation 5 propose à la fois le maintien de principe de la libre circulation des clientèles (p. 73, paragraphe a) et la mise en œuvre de certaines mesures relatives aux clientèles des universités francophones et anglophones (p. 74, paragraphes b et c). Comment cette recommandation se situe-t-elle dans le prolongement du présent avis?

Conclusion

Dépourvu de toute bibliographie, même abrégée, dénué de toute critique des sources utilisées, réduit à des statistiques sommaires, l'avis du Conseil des universités s'appuie en définitive sur un appareil méthodologique déficient. Incapable de dénouer l'écheveau complexe des présumées causes de la situation exposée, l'avis du Conseil des universités, s'il décrit l'état supposément retardataire de la recherche et des études avancées des universités québécoises par rapport à l'ensemble des systèmes canadiens, ne l'explique que très partiellement. Quant aux recommandations dégagées, elles ne semblent pas toutes découler de l'analyse de la situation. Et si les professeurs cherchaient de cette façon?

Michel Allard